

**Réponse à la question n° 86
de Mmes Claudine Sautaux et Fabienne Etter (Le Centre/PVL)
relative aux critères mesurables et à la communication en matière de lutte contre
le gaspillage alimentaire**

Résumé de la question

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). En partenariat avec son Secteur du développement durable, la Ville de Fribourg propose le Rendez-vous durable de l'été, du 2 juin au 10 juillet 2022, qui termine le premier programme de cette année. Cette démarche est à saluer et la formule de collaboration entre MEMO, blueFACTORY et le Port de Fribourg sur les questions de biens de consommation est hautement intéressante et attractive. L'objectif n° 12 de l'agenda 2030 pour le développement durable, établi par l'ONU, sert de fil rouge à la démarche. Particulièrement intéressant, le point n° 12.3 vise, d'ici à 2030, à "réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte".

Il y a 5 ans, en 2017, un postulat multiparti déposé à l'initiative de notre collègue Simon Murith faisait état, entre autres constats, de la triste réalité du gaspillage alimentaire. Le postulat indiquait qu'en Suisse, environ un tiers des aliments produits ou importés, soit 2,3 millions de tonnes, finissent à la poubelle, parfois sans même avoir été déballés.

Le Conseil communal avait répondu au postulat en précisant qu'un portefeuille de mesures allait être mis en place courant 2019. Un calendrier d'actions assez précis a aussi été établi. Les actions récentes, comme l'exposition à MEMO, incluant des acteurs phares dans le domaine, nous font très plaisir. De plus, nous avons entendu que la Ville de Fribourg a lancé un premier programme avec davantage de mesures évolutives, interservices et participatives et nous sommes satisfaits de cette première démarche.

Sachant que le Conseil fédéral a annoncé en avril dernier la mise sur pied d'un plan d'action national pour réduire de moitié ce gaspillage alimentaire d'ici à 2030 et que la première partie du plan débute en 2022, nous posons les questions suivantes :

- quels sont les critères mesurables qui ont été mis en place pour vérifier l'efficacité des mesures participatives précitées ?
- quelle communication est prévue à l'interne pour les Services et à l'externe pour la population ?

Réponse du Conseil communal

Pour mémoire, la Ville de Fribourg a obtenu la distinction Fair Trade Town en juin 2019 pour ses efforts en matière d'alimentation éthiquement soutenable. Fribourg est ainsi devenue la 10ème ville

du commerce équitable suisse. Grâce à ce label, la commune a pu lancer de nombreuses initiatives en matière de consommation saine, durable et équitable sur le territoire ces trois dernières années.

A ce jour, la Ville de Fribourg a été invitée à participer à une étude intercommunale pilotée par l'Université de Berne sur les questions des systèmes alimentaires et leur gouvernance, dans le but d'établir des indicateurs fiables d'évolution en matière d'alimentation, qui soient coordonnés entre les communes. Ce projet est toujours en cours. Par ailleurs, la Ville de Fribourg est membre de Coord21, une association de communes engagées dans une démarche de développement durable et qui permet l'échange des bonnes pratiques notamment sur le gaspillage alimentaire.

Critères mesurables

Comme le détaille le postulat n° 51¹, la Ville de Fribourg poursuit depuis 2019 ses efforts à travers différentes actions de sensibilisation et mesures d'accompagnement de projets pour stimuler la réduction du gaspillage alimentaire et l'augmentation de l'offre en alimentation durable et locale. La Commune a, par exemple, mené des campagnes d'information et de sensibilisation sur la gestion des ressources auprès de différents publics cibles, publié régulièrement des articles sur la consommation responsable dans son bulletin communal, évalué les méthodes de collecte de déchets verts et issus du gaspillage alimentaire pour une meilleure valorisation et constitué un groupe de travail spécifique à la thématique pour déployer sa stratégie de façon cohérente auprès des parties prenantes. Les mesures proposées dans le portefeuille d'actions 2019-2022 ont toutes été réalisées. Depuis le déploiement de ces actions, la commune a constaté un intérêt croissant des parties prenantes des différents milieux pour cette thématique (entreprises, institutions, associations, citoyens, etc.).

Comme pour la plupart des mesures de sensibilisation, il est difficile de juger avec précision de l'effet des actions entreprises. Pour pallier l'existence d'indicateurs robustes et représentatifs, la Ville de Fribourg prévoit une large consultation citoyenne courant 2023. Celle-ci permettra de sonder la qualité de vie des habitant-es du territoire communal sous l'angle de la durabilité, d'évaluer leurs attentes sur cette thématique et d'identifier les marges de manœuvre supplémentaires de la Ville.

En parallèle, la mise en place d'indicateurs spécifiques à chaque thématique clé de durabilité est en cours d'élaboration au sein de la Ville de Fribourg. Ceux-ci permettront d'alimenter la connaissance du territoire et l'évolution des différents axes prioritaires au fil des ans. Ce suivi permettra au Conseil communal de visualiser l'évolution et d'adapter ses politiques sectorielles par rapport aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, dont est extrait l'objectif fixé par la Confédération dans son plan d'action pour la réduction du gaspillage alimentaire. Ces indicateurs rendront compte de l'évolution de l'offre en matière d'alimentation durable. Ils évalueront par exemple les possibilités d'amener son propre récipient pour d'une part éviter l'utilisation de contenants non réutilisables et d'autre part consommer les restes chez soi pour éviter le gaspillage.

Pour l'aspect du gaspillage alimentaire à proprement parler, il est à noter qu'une grande partie de ce qui est gaspillé au niveau des producteurs ou revendeurs échappe à la connaissance des autorités communales. Seuls les chiffres agrégés de la Confédération au niveau national peuvent nous donner une représentation des efforts à entreprendre. La dernière part, celle gaspillée par le consommateur, est actuellement évaluée en ville de Fribourg par un échantillonnage et une analyse détaillée du contenu des sacs à poubelle. Cette analyse est réalisée depuis 2018 et ne peut rendre compte que de manière approximative les parts de déchets verts et d'aliments périmés ou non qui ne sont pas valorisés dans un cycle naturel (compostage ou méthanisation).

¹ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-51-rapport-final-du-conseil-communal>

Mesures et communication

Le label Fair Trade Town² et les partenariats établis avec certains commerces, restaurants, institutions ou associations, tels que l'épicerie Atout Vrac, le Café des Arcades, les accueils extrascolaires ou encore le Centre d'intégration socioprofessionnelle, permettent de diffuser à la population les préoccupations et les bonnes pratiques liées à cette thématique. Ces partenariats sont donc favorisés et parfois soutenus quand cela est possible et pertinent. La communication est relayée directement par ces partenaires.

Le résultat du suivi des indicateurs, concernant notamment l'alimentation durable et le gaspillage, se fera à partir de 2023, aussi bien au niveau interne qu'externe, dans un rapport de durabilité.

Une charte de durabilité et la stratégie intégrant la problématique de l'alimentation, des modes de production et de valorisation sont en cours d'élaboration ou de mise à jour. De plus, la possibilité de la Ville d'adhérer au Pacte de Milan sur la politique alimentaire urbaine est en cours d'analyse; cela permettrait de démontrer spécifiquement la préoccupation de la Ville à soutenir des modes de production et de consommation durables, tout en limitant le gaspillage. Enfin, la Ville a adhéré à la Charte de la restauration collective fribourgeoise proposée par le Canton.

Les mesures déployées en parallèle du règlement concernant la gestion des déchets, qui sera prochainement mis à jour, viseront à offrir de meilleures opportunités aux citoyens pour valoriser les déchets alimentaires.

Pour l'ensemble de ces engagements et mesures contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 et spécifiquement du plan de la Confédération sur la thématique alimentaire, une communication est prévue dans les cas pertinents, aussi bien à l'attention de la population de la Ville qu'aux employés de l'Administration communale.

^{2 2} <http://www.fairtradetown.ch/fr/fribourg>